

FUMEURS : REGROUPEZ-VOUS AUTOUR DE LA ZONE DE RESPECT

Suite à une idée d'un voyageur postée sur le blog des lignes N et U, nous expérimentons la mise à disposition de cendriers en gare de Saint-Quentin-en-Yvelines du 08 au 30 septembre 2014.



Pour le bien être et le respect de tous, une zone de respect avec des cendriers sera mise à votre disposition à chaque extrémité des voies A/2B et B/1B.

Pour rappel des lois dans les emprises ferroviaires :

- Il est interdit de fumer dans les trains ainsi que dans les parties couvertes et fermées des gares.
- Des arrêtés locaux peuvent spécifier l'interdiction totale de fumer dans l'ensemble de certaines gares quais compris.

Respecter les règles relatives au tabagisme dans les lieux publics, c'est également respecter autrui.

Venez donner votre avis sur cette expérimentation sur le blog meslignesnetu.transilien.com

